



La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,  
Vu le code de l'environnement et notamment l'article L331-4 1 du code de l'environnement,  
Vu le décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,  
Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes portant approbation du règlement intérieur de l'établissement public du Parc national des Cévennes en date du 21 juillet 2006 ;  
Vu la demande du pétitionnaire, en date du 31/05/2016 reçue complète le 31/05/2016 pour la nature et la localisation des travaux ci-après visés :

<b>Pétitionnaire:</b>	Entreprise environnement bois énergie
<b>Localisation des travaux :</b>	
<b>N° de parcelle :</b>	
<b>Nature des travaux :</b>	Création d'une place de dépôt et d'une rampe d'accès

Considérant l'absence de conseil scientifique (en cours de renouvellement) et après avis favorable d'expert précédemment membre du CS sollicité en date du 17/06/16 et reçu le 21/06/16,  
Considérant que les travaux décrits dans la demande, assortis des prescriptions détaillées ci-dessous, sont conformes aux dispositions des articles 7.II et 17.II du décret susvisé ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrites ci-avant.

**Article 2 :**

L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- la rampe d'accès aura une largeur de 5 mètres linéaires et une longueur de 20 mètres linéaires ; la plateforme aura une largeur de 8 mètres linéaires et une longueur de 40 mètres linéaires ;
- la plateforme et la rampe seront réalisées sans apport de matériaux extérieurs ;
- les souches ou blocs rocheux qui pourraient être produits lors des terrassements seront enterrés ou exportés hors du cœur du Parc National des Cévennes ;
- des coupes eaux conséquents seront réalisés afin que les eaux de pluies soient dirigées dans les deux valats situés de part et d'autre de la parcelle exploitée à l'amont. Les eaux de pluies ne doivent en aucun cas être dirigées vers la place de dépôt par les ornières laissées par les engins forestiers d'exploitation ;
- la rampe d'accès sur le CD 998 sera neutralisée en fin de chantier en retirant le remblai sur 1 mètres linéaires afin que les véhicules n'aient pas accès à cette plateforme hors période d'exploitation ;
- en fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.

**Article 3 :**

Dans le cas où le pétitionnaire ne réalise pas lui-même les travaux, il transmettra le présent arrêté à l'entreprise qui interviendra pour son compte et qui devra donc prendre connaissance et respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Diffusion :**

- 1 copie pour le pétitionnaire
- 1 copie mairie de Pont de Montvert Sud Mont Lozère
- 1 copie massif Mont Lozère
- 1 copie PNC-SDD (dossier n° 4382.16)
- 1 original PNC-SG

**Article 4 :**

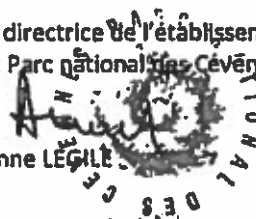
Le présent arrêté ne dispense pas le demandeur des autorisations nécessaires au titre des autres législations applicables au projet.

**Article 5 :**

Le présent arrêté est délivré pour une période de deux années à compter de sa notification.

La directrice de l'établissement public  
du Parc national des Cévennes

Anne LEGIT



Le présent arrêté peut être contesté par recours gracieux auprès de l'établissement public du Parc national des Cévennes, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également être contesté, dans le même délai devant le Tribunal administratif de Nîmes.

Parc national des Cévennes

- SDD, 6 bis place du Palais,

48400 Florac - Tél. : 04 66 49 53 11 (secrétariat) - Fax. : 04 66 49 53 36

- massif PNC Mont Lozère (tél. 04 66 61 28 62)

**Diffusion :**

- 1 copie pour le pétitionnaire

- 1 copie mairie de Pont de Montvert Sud Mont Lozère

- 1 copie massif Mont Lozère

- 1 copie PNC-SDD (dossier n° 4382.16)

- 1 original PNC-SG